amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2025

Bienvenue



ACTIVITÉ 2024

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

Le Président de l'AMIPH, Monsieur Jérôme CORNEVIN, ainsi que l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration, sont ravis de vous accueillir en cette Assemblée Générale 2025.

A cet accueil chaleureux, se joignent les salariés, vos Partenaires du quotidien :

Vincent BERTRAND - Céline BEL - Patricia BERTELOOT - Laetitia BOURGEOIS - Clarisse BOURNONVILLE - Anaïs BRECHE - Katy BREUIL - Cédric BURGER - Karine CITONY - Marlène CHAPELLIER - Dany COLLET - Didier CORROCHER - Marie-Laure DARDENNE - Mélanie DESCHAMP - Marie FLON - Isabelle NICOLE - - Christelle FRIGANT - Nathalie GILLET - Sandrine GODARD - Khadija HAMDANE - Haffid IDBOUDI - Valens KABARARI - Céline LARCHER - Lucie LEGENDRE - Florence LEROUX - Sabrina MANNARINI - Sabine MARQUETTE - Charlène MULLER - Doriane PEIFFER - Vanessa POLO - Frédéric POREMBA - Yannick PRIM - Montana SARRION - Julie SIRANTOINE - Emilie SPIROLAZZI - Vincent THIEBAUT - Dany YERBE - Assiya ZOUAK.

PRESIDENT
CORNEVIN Jérôme

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEUR AMIPH
BERTRAND Vincent

Responsable de service pôle médico social
DARDENNE Marie-Laure

Responsable de service Pôle insertion professionnelle
MANNARINI Sabrina

Comptable
NICOLE Isabelle

Technicien ` informatique
THIEBAUT Vincent

Infographiste
CORROCHER Didier

Agent de service
GILLET Nathalie

Organigramme 2024

SAVS – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Psychologue
POLO Vanessa

Référents éducatifs
FRIGANT Christelle
FRAMBOISIER Anaïs
(sortie 31 08 24)
IDBOUDI Haffid
(Entré : 02 09 24)
LEGENDRE Lucie
SIRANTOINE Julie
CITONY Karine
HAMDANE Khadija
PEIFFER Doriane

Pôle animation et vie sociale
BREUIL Katy
(Entrée : 08 01 24)
KABARARI Valens

Assistantes
YERBE Dany
ZOUAK Assiya

CAP EMPLOI – Handicap, recrutement & maintien

Psychologue-Ergonome
SPIROLAZZI Emilie

Psychologue
COLLET Dany

Accompagnement vers l'Emploi Conseillères Emploi/Form/CEP
BRECHE Anaïs
DESCHAMP Mélanie
JACOB Delphine (sortie : 10 08 24)
LARCHER Céline
MULLER Charlène
SARRION Montana

Accompagnement dans l'Emploi Chargés de mission Maintien/CEP
BEL Céline
PRIM Yannick

Assistantes
BERTELOOT Patricia
YERBE Dany

OFA – Organisme de Formation Amiph

Formateur
BURGER Cédric

Psychologue-Ergonome
SPIROLAZZI Emilie

Psychologues
COLLET Dany
BOURGEOIS Laetitia

ANA – Ateliers Numériques de l'Amiph
Formateur
THIEBAUT Vincent

3D link – Atelier Amiph
Formateurs
THIEBAUT Vincent
SCHUMAN Cédric
(Sorti : 19 01 24)
BURGER Cédric

Ressource Handicap Formation
Conseillère
MARQUETTE Sabine

Dispositif Alternance Handicap
Conseillère
MARQUETTE Sabine

AS-TND – Appui spécifique Troubles du Neuro Développement
Référente
GODARD Sandrine

OEM – Objectif Emploi Meuse
Chargé de mission
POREMBA Frédéric
Psychologue
COLLET Dany
(intégration de l'équipe dans EAM le 15 11 24)

EAM – Emploi Accompagné Meuse
Chargées de mission
BOURNONVILLE Clarisse
MARQUETTE sabine
Psychologue
BOURGEOIS Laetitia

Référentes de parcours
CHAPELLIER Marlène
LEROUX Florence
Psychologue
BOURGEOIS Laetitia

PTAH – Progression® Travail Autoévaluation Handicap
Référent technique
BURGER Cédric

SOMMAIRE

Pages 2 à 5 — CAP EMPLOI Handicap, recrutement & maintien

Pages 6 à 17 — SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Pages 18 à 20 — OEM Objectif Emploi Meuse

Pages 21 à 23 — EAM Emploi Accompagné Meuse

Pages 24 à 26 — Je Je

Pages 27 à 29 — Dispositif Alternance Handicap / Ressource Handicap Formation

Page 30 — 3D link Atelier Amiph

Pages 31 à 33 — Appui Spécifique AS TND Troubles du Neuro Développement

Pages 34 et 35 — PTAH Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Pages 36 et 37 — P@C Valorisez vos capacités

Pages 38 et 39 — amiPh Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

Une ODS en dynamique de parcours

L'Organisme de Placement Spécialisé (OPS) Cap emploi est devenu, depuis le 1er janvier 2018, un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) qui assure une mission de service public.

Son Offre de service (ODS) est composée de deux axes : L'accompagnement vers l'emploi (Axe 1) et l'accompagnement dans l'emploi (Axe 2). Ils permettent un soutien sur l'ensemble du parcours des personnes. Depuis 2022, l'Axe 1 a connu une transformation en profondeur de son organisation avec le rapprochement avec les équipes de France Travail.

Accompagnement Vers l'Emploi (AVE)

France Travail - Cap emploi : une offre de service intégrée pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap

CONTEXTE

En 2022, les deux réseaux France Travail et CHEOPS ont décidé d'intensifier leur collaboration.

Ce rapprochement s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de chacun des deux opérateurs, France Travail et Cap emploi.

L'agence France Travail est devenue **le lieu unique d'accompagnement et de délivrance des services pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap**.

Le suivi délégué a disparu au profit d'une modalité : EXH (Expert Handicap).
Les objectifs sont devenus communs aux 2 structures avec l'entrée des équipes de Cap emploi dans le système d'informations France Travail.

En 2023, le rapprochement s'est consolidé avec la mise en œuvre d'une nouvelle offre de service commune et intégrée à destination des DEBOE, des employeurs et des partenaires. En 2024, avec l'arrivée de France Travail, la collaboration entre nos 2 entités s'est intensifiée en termes de proximité et de montée en compétences communes.

Les équipes France Travail et Cap emploi qui se réunissent chaque mois afin d'échanger sur la liste des DE sur chaque agence, des actions communes sont mises en place afin d'optimiser les réponses données.

La montée en compétences communes s'est poursuivie via des actions comme la visite des ESAT ADAPEI de la Meuse afin de connaitre encore plus les missions de chacun.
La collaboration avec France Travail et les autres partenaires du réseau public pour l'emploi s'est concrétisée en 2024 avec le premier forum dédié au handicap.

L'équipe Cap emploi continue également à travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires comme avec la mission locale de Verdun avec l'animation 'action de sensibilisation au handicap sur les groupes CEJ de Verdun.

LA MODALITÉ EXH (EXPERT HANDICAP)

Le suivi délégué a disparu au profit d'une modalité : **EXH (Expert Handicap).**

Les conseillers Cap emploi reçoivent le public en agence et travaillent sur le système d'informations Pôle emploi notamment MAP (mon assistant personnel). Parcours H n'est plus utilisé.

Cette modalité EXH concerne les DEBOE (Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) présentant un fort besoin en compensation et rétablissement.

La compensation est la solution apportée à une déficience, la solution permettant de limiter l'impact des exigences environnementales, à l'origine de la situation de handicap en milieu professionnel, au regard des aptitudes de la personne. Les compensations peuvent être de plusieurs ordres : règlementaire, financier, sanitaire, organisationnel, technique, humain. Les besoins liés à la compensation visent à sécuriser, corriger les facteurs environnementaux incompatibles avec le handicap, ou adapter l'organisation en fonction des limitations de capacités.

Le rétablissement est la reconstruction qui suit une maladie ou un accident. C'est un processus qui permet de retrouver une capacité à agir et à être acteur de son propre parcours.

Cette nouvelle modalité est gérée par les conseillers Cap emploi qui font partie d'une « Team » constituée également de conseillers Pôle emploi ayant des portefeuilles à dominante handicap.

Une « Team » est généralement constituée de :

- L'équipe Cap emploi Axe 1 du secteur concerné à savoir les conseillers EXH, la psychologue, la chargée d'entreprise, un membre de la direction, l'assistante,
- L'équipe France travail : le manager France travail, les conseillers France travail à dominante TH, un conseiller France travail entreprise, la psychologue.

Cette « Team » se réunit tous les mois afin d'échanger sur les dossiers, de mettre en place des actions communes et de permettre une montée en compétences réciproques.

DOSSIERS PRIS EN CHARGE EN 2024

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation des équipes des collaborateurs Cap emploi afin de mieux répondre à la demande de suivi sur le département.

L'objectif que nous nous sommes fixé est d'atteindre le nombre de 600 personnes suivies de manière continue (entrées et sorties permanentes) réparties en fonction du temps de travail de chacun.
L'équipe Cap emploi est constituée de : 2 psychologues du travail 1 assistante, 6 conseillères emploi formation.

Nb : A fin 2024, nous étions à **453 dossiers actifs**.
Est prévue en 2025, l'arrivée d'une conseillère à temps plein avec un objectif de 120 personnes suivies.

LES OBJECTIFS

7 PTF EXH (nombre de suivis basés sur le temps de travail) au 31/12/2024

SITE	OBJECTIFS ACTIFS	OBJECTIFS RATTACHES
VERDUN - 1 PTF	80	40
BAR LE DUC - 3 PTF	116	58
COMMERCY 3 PTF	108	54
TOTAL	304	152

LES OBJECTIFS

7 PTF EXH (nombre de suivis basé sur le temps de travail) au 31/12/2024

SITE	OBJECTIFS ACTIFS	OBJECTIFS RATTACHES
VERDUN - 1 PTF	80	40
BAR LE DUC - 3 PTF	116	58
COMMERCY 3 PTF	108	54
TOTAL	304	152

Soit une moyenne de 456 DEBOE suivis en modalité EXH avec entrées et sorties permanentes
Cap emploi et France Travail ont désormais des objectifs communs à atteindre sur les 6 indicateurs suivants :

	Indicateurs
ACO1H	**Nombre de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)**
ACO2H	**Satisfaction des DEBOE vis-à-vis de leur accompagnement**
ACO3H	**Nombre de DEBOE de longue durée**
ACO4H	**Satisfaction des DEBOE quant à la facilité à obtenir une réponse à leur sollicitation, quel que soit le canal**
FOR1H	**Taux d'accès à l'emploi des DEBOE six mois après la fin d'une formation**
ENT1H	**Part de recrutement des DEBOE parmi les offres satisfaites avec services**

Résultats 2024					
		Bar-le-Duc	**Commercy**	**Verdun**	**Cumul**
ACO1H	**Obj.**	208	173	232	**613**
	Réal.	186	177	244	**607**
ACO3H	**Obj.**	203	151	229	**583**
	Réal.	213	171	264	**648**
FOR1H	**Obj.**		44.4%		**44.4%**
	Réal.	33.8%	44.2%	40%	**38.7%**
ACO2H	**Obj.**		84.5%		**84.5%**
	Réal.	75.1%	87.1%	80.3%	**79.9%**
ACO4H	**Obj.**		84.9%		**84.9%**
	Réal.	88.9%	79.2%	80.5%	**83.2%**
ENT1H	**Obj.**		5.2%		**5.2%**
	Réal.	8.9%	6.1%	6.1%	**6.8%**

L'équipe Cap emploi a également pour mission de réaliser des appuis ponctuels, des passations du PTAH et de fournir de l'information de premier niveau à toute personne inscrite ou non à France Travail.

En 2024, cela représente environ 500 contacts physiques et ou téléphoniques dans nos locaux situés sur Verdun , Bar-le-Duc et Commercy.

Ces contacts regroupent les appuis ponctuels, les entretiens diagnostic croisés et la passation de PTAH.

Accompagnement Dans l'Emploi (ADE)

SERVICES AUX SALARIÉS

Pour rappel, les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et France Travail ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes reconnues en situation de handicap et leurs employeurs. Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en oeuvre.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, le Cap emploi Meuse Axe 2 a enregistré **327 nouvelles demandes d'intervention**. Elles ont toutes fait l'objet d'un diagnostic de situation.

303 pour le secteur privé :
- **35 personnes** ont été maintenues dans l'emploi
- **10 dossiers** clôturés pour causes exogènes (décès, démissions, rupture conventionnelle…)
- **2 dossiers** clôturés suite à un licenciement pour inaptitude

24 pour le secteur public (Fonction Publique Hospitalière, Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique d'Etat.) :
- **8 personnes** ont été maintenues dans l'emploi et sur leur poste de travail

DÉTAIL DES PARCOURS

Fin 2024, **79 dossiers** en stock ont été enregistrés dans notre base informatique Parcours H.
- **73** pour le secteur privé.
- **6** du secteur public.

Concernant les parcours clos sur la période 2024, l'Axe 2 présente **43 maintiens réussis**, à savoir **35 pour le secteur privé et 8 pour le secteur public**.

Par ailleurs **10 dossiers** ont été clôturés pour cause exogène pour le secteur privé.

Enfin **2 dossiers** ont été clôturés pour inaptitude au poste, ont bénéficié d'une action de reconversion et ont été réorientés vers l'Axe 1 (AVE).

Précisons que pour les maintiens réussis, la durée moyenne de prise en charge de 6 mois entre la date de réception de la demande d'intervention et la mise en œuvre de la solution de maintien dans l'emploi.

Perspectives 2025

- ***Poursuivre et renforcer, la collaboration avec les équipes de France Travail/Cap emploi notamment dans la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi***
- ***Mise en place de la convention ESAT/Service Public de l'Emploi***
- ***Continuer la sensibilisation des partenaires et employeurs sur le champ du handicap***
- ***Promouvoir la nouvelle offre de service de l'Axe 2 auprès de l'ensemble des publics, employeurs et partenaires***

L'Equipe du service « Cap emploi» renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Accompagnement dans l'emploi

Une activité dans une bonne dynamique

SAVS
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

La mission du SAVS est d'accompagner les usagers dans la réalisation de leur projet de vie et de favoriser leur intégration dans la société. Ceci s'inscrit dans le cadre de la loi de 2002 et du décret 2005-223 du 11 mars 2005. ***« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »***

L'année 2024 a été riche pour la vie du service, avec un événement marquant : l'évaluation de la qualité du service rendu.

Le respect du calendrier de l'évaluation de la qualité des ESSMS nous a obligés à nous auto évaluer et à concrétiser un projet de service qui se trouve enrichi par le souci de répondre aux exigences nationales de la HAS.

L'évaluation de la qualité du service s'est tenue en Avril durant 2 jours. La dernière évaluation externe datait de 2017. Cette année, c'est la première fois que la qualité du service a été évaluée sous le prisme du nouveau référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé.

L'évaluation s'appuie sur un travail de terrain : entretiens avec les personnes accompagnées, entretiens avec les professionnels et la gouvernance, analyse documentaire, observation terrain. Il s'agit de croiser les regards afin d'avoir la lecture la plus fine pour évaluer la qualité de l'accompagnement.

Le service a été évalué de manière très positive. Le rapport de la visite a été transmis à l'HAS et à notre financeur, le Conseil départemental.

De nombreuses forces du service ont été mises en avant.

- La satisfaction des personnes accompagnées.
- La spécificité et développement du logiciel métier qui correspond aux besoins du service en termes de suivi et de transmission de l'information.
- La traçabilité des actions d'accompagnement réalisées par les professionnels dans les dossiers individualisés informatisés.
- La richesse des partenariats et l'ouverture sur l'extérieur.
- La qualité et la diversité des activités proposées par le pôle « activités et vie sociale ».
- Le caractère innovant des actions menées via TVLink
- La participation des personnes accompagnées via la mise en place du CVS (bien que non obligatoire au sein d'un SAVS).

Des axes d'amélioration ont pu être dégagés :

- La formalisation de la politique de bientraitance,
- La mise en place d'une procédure de suivi des plaintes et réclamations et des événements indésirables,
- La définition d'un plan de gestion de crise et de continuité du service, diffusé à la fois en interne et en externe.

Au delà de l' évaluation spécifique du SAVS, l'organisation de l'AMIPH a été plus largement analysée grâce à un accompagnement extérieur. L'objectif a été de réaliser un diagnostic de l'organisation actuelle afin d'envisager une évolution de l'organisation afin d'apporter le meilleur service, eu égard aux enjeux et défis que doit relever l'association.

L'année 2024 a aussi été marquée par des avancées et événements variés

- La diversification des activités au bénéfice des personnes accompagnées : atelier de création florale, réflexion d'un projet musique, projet « totems » pour travailler l'identité et la perception de soi…
- La co organisation du forum « Handi'scuter » le 19 Novembre lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes en situation de handicap, exposition d'œuvres et de totems réalisés par les usagers. Une trentaine de partenaires présents sur place, plus de 400 personnes présentes avec un taux de satisfaction important, qui ont pu trouver des informations pratiques et enrichir leurs réseaux.
- La visite des ESAT ADAPEIM sur l'ensemble du département, des visites enrichissantes nous permettant de mieux connaitre les activités, le fonctionnement et les spécificités du milieu protégé.
- La recherche de partenariat et d'aide au financement d'ateliers théâtre avec la réponse commune à un appel à projet avec l'ACB « culture et santé » (financement DRAC et ARS)
- La création d'une vidéo de présentation du service en LSF
- La mise en place de réunions inter services SAVS et pôle insertion professionnelle afin de favoriser le développement d'une culture associative commune
- L'obtention de cartes de mobilité inclusion pour les deux véhicules « Kangoo » du service, facilitant les stationnements dans le cadre des accompagnements à l'extérieur.

Et toujours…

- ***Une équipe stable avec peu de turn over : départ d'Anaïs Framboisier, arrivée d'Haffid Idboudi, arrivée de Katy breuil, en tant que coordinatrice du pôle vie sociale.***
- ***La poursuite des accompagnements, avec le souci de se questionner régulièrement en équipe sur le sens et la pertinence des suivis mis en place***
- ***La continuité de la réflexion éthique grâce aux analyses de la pratique de l'analyse professionnelle***

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées orientées par la MDPH en recueillant leur adhésion.

Durant son parcours, la personne accompagnée est suivie par un travailleur social qui est son référent unique au sein du service. Par une écoute active, il favorise l'expression des désirs et des besoins de la personne accompagnées qui seront formalisés dans son projet d'accompagnement dit PIA (Projet Individuel d'Accompagnement). Ce document est un contrat qui précise les objectifs de l'accompagnement, les moyens mis en œuvre dans leur temporalité, la place des partenaires le cas échéant.

L'accompagnement repose sur l'individualisation de la prise en charge, l'adaptation et la diversification des réponses aux besoins, capacités et aspirations de chacun. L'accompagnement est individuel et personnalisé : d'une personne à l'autre, la proposition est différente, autant au niveau du suivi individuel qu'au niveau des activités proposées par le service.

Le PIA, fil rouge de l'accompagnement, peut porter sur de nombreux axes d'intervention. Il est révisé au moins une fois par an avec la personne accueillie.

Les différents types d'entretiens réalisés par l'équipe sont rattachés aux axes d'intervention suivants :

ALIMENTATION
Développer son autonomie pour la préparation et la prise des repas
Mener un travail sur l'équilibre alimentaire
LOGEMENT
Accéder au logement
Adapter son logement à sa situation de handicap
Investir son logement (mobilier, organisation ...)
Entretenir son logement
SANTÉ
Veiller à la mise en place et à la continuité du suivi médical
Prendre soin de soi
EMPLOI / FORMATION
Orienter et / ou accompagner vers un projet de formation / projet professionnel
VIE SOCIALE
Développer l'autonomie dans les déplacements
Rompre l'isolement social et encourager la socialisation
Etre soutenu pour maintenir / restaurer des liens familiaux / sociaux
Travailler la parentalité
Favoriser l'accès à la citoyenneté
ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
Bénéficier d'un soutien dans les démarches administratives
Bénéficier d'un soutien pour la gestion du budget
AUTRES
A préciser

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LE DÉPARTEMENT meuse

La typologie des axes d'accompagnement travaillés

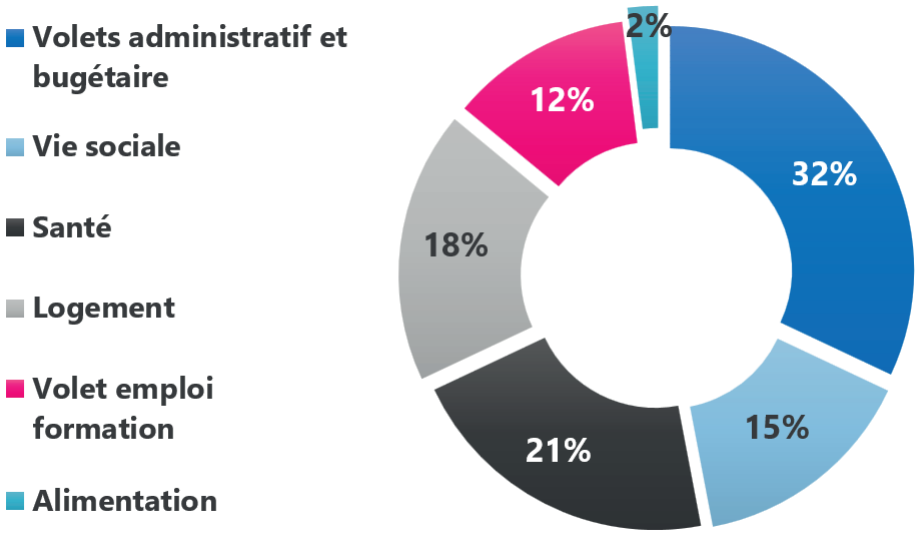

On peut voir que l'accompagnement porte en grande majorité sur **3 domaines pré dominants : le soutien administratif et budgétaire (32%), la santé (21%) et le logement (17%)**. Ces chiffres ne font que confirmer le ressenti et les constats de l'équipe éducative.

Sur les volets administratifs et budgétaires, les demandes des personnes accompagnées sont très importantes (concernait 29% des entretiens en 2023 contre 32% en 2024). Le service intervient auprès de la personne par l'apport de conseils, l'aide à la compréhension des courriers, le remplissage de documents et surtout l'aide à la réalisation de démarches en ligne de plus en plus chronophage. Sur ce plan, l'autonomie n'est pas toujours possible. Nous accompagnons alors à la mise en place de mesure de type MASPE ou mesure de protection juridique, qui peuvent être mal accueillies par les personnes accompagnées. Des ateliers d'aide à la gestion budgétaire peuvent être proposés aux personnes afin de faciliter leur quotidien mais aussi de lever tous les aprioris et freins qui peuvent susciter les mesures comme des tutelles ou curatelles.

Concernant la santé, l'accompagnement consiste à faciliter l'accès aux soins et le maintien du suivi médical. Il s'agit d'accompagner la personne à trouver un professionnel de santé et parfois, les difficultés de la personne nécessitent un accompagnement physique de la part des professionnels : rassurer la personne, l'aider à exprimer ses besoins, reformuler les dires des professionnels de santé sont le quotidien des référents éducatifs du SAVS. Les difficultés d'accès aux soins sont très prégnantes sur le territoire. L'isolement géographique des personnes et le manque de transport accentuent encore davantage ce phénomène.

Le logement est un axe d'accompagnement de plus en plus sollicité par les personnes accompagnées (concernait 13% des entretiens en 2023 contre 17% en 2024). Nombreux sont ceux qui souhaitent déménager. Les motivations des personnes sont écoutées et évaluées et peuvent conduite à la réalisation de démarches dans ce sens. L'équipe est confrontée à un manque d'offre disponible, surtout quand il s'agit d'un logement pour des personnes à mobilité réduite. Le manque de logement, les loyers onéreux ainsi que la nécessité d'avoir un garant sont autant d'obstacles à des projets de relogement. Par ailleurs, quand le logement autonome ne répond plus aux besoins de la personne, le service accompagne parfois les personnes vers des structures comme des maisons relai, des résidences autonomie, des Foyers d'Accueil Spécialisés.

Durée moyenne d'accompagnement :

La durée moyenne d'accompagnement est de 3 ans.
Il est à noter que la moitié des personnes sont suivis depuis moins de 2 ans.

LES ORIENTATIONS SAVS PAR LA MDPH

Le SAVS reçoit des notifications sur le site Internet « Viatrajectoire ».

Sur le nombre d'orientations au 31/12/2024 :

268 personnes sont accompagnées par un SAVS en Meuse (orientations effectives sur l'année) contre 332 en 2023 et 312 en 2022.

154 décisions d'orientations ne sont pas effectives, c'est-à-dire qu'elles ne font pas l'objet d'une admission. Ce chiffre a quasiment doublé en un an (il était de 83 en 2023).

Aussi, globalement sur la Meuse, on constate un nombre moins important de personnes accompagnées par un SAVS que les dernières années. (20% de moins que l'année dernière).

Mais les orientations non effectives ont quant à elles quasiment doublé en un an.

Sur le nombre d'orientations prononcées en 2024 :

La MDPH comptabilise **218 nouvelles orientations** vers les SAVS sur l'année (contre 195 en 2023 et 194 en 2022), **ce qui est en nette progression de 11.8%.**

On constate un nombre exponentiel de notifications non traitées dans Viatrajectoire. Le SAVS risque rapidement de ne plus avoir de capacités pour accueillir de nouvelles demandes dans les mois à venir.

Le rapport d'activité de la MDPH mentionne que c'est la première fois que les orientations en services, SAVS ou SAMSAH sont désormais plus importantes en nombre que les orientations en établissement (MAS, FAM, FAS).

EVOLUTION DES ACCOMPAGNEMENTS EN 2024

Au total, pendant l'année, **150 personnes ont été accompagnées par le SAVS** de l'AMIPH, ce qui est en relative baisse par rapport à 2023. Cette baisse ne traduit pas pour autant une baisse d'activités.

En effet, sur les deux dernières années, beaucoup de suivis ont pris fin (plus de 60 fins d'accompagnement en 2023, soit la moitié de notre capacité et un chiffre multiplié par 2 si on le compare à 2020).

En 2024, le nombre de sorties a chuté. On constate une part importante de suivis en 2023 et 2024 dont l'accompagnement débute. Etant donné que l'accompagnement dure en moyenne plus de 2 ans, il est donc logique que moins de personnes aient pu être accompagnés sur cette période.

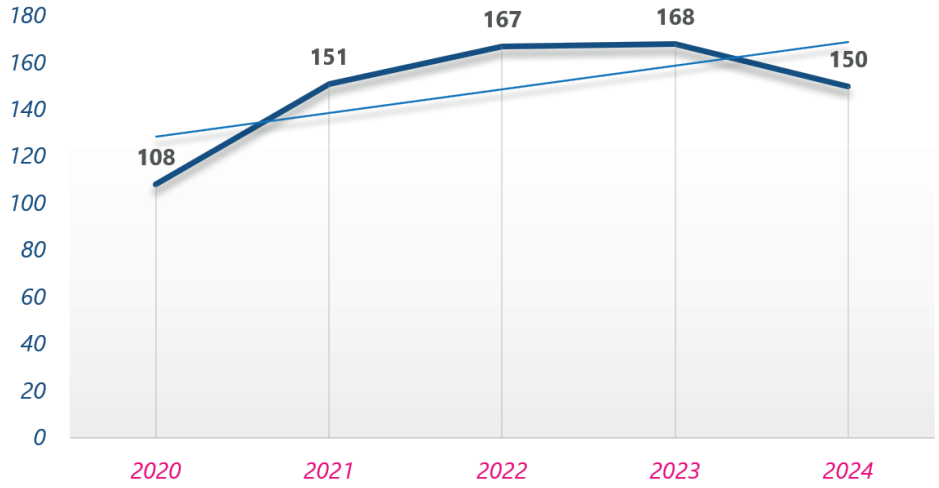

NOUVELLES ADMISSIONS SUR L'ANNÉE

52 premiers rendez-vous ont été réalisés (contre 69 en 2023 et 44 en 2022).
La première rencontre vise à évaluer la situation, recueillir les besoins et attentes de la personne.
La situation est évoquée ensuite en réunion d'équipe afin de mesurer la pertinence de l'accompagnement et décider si l'accompagnement se met en place.

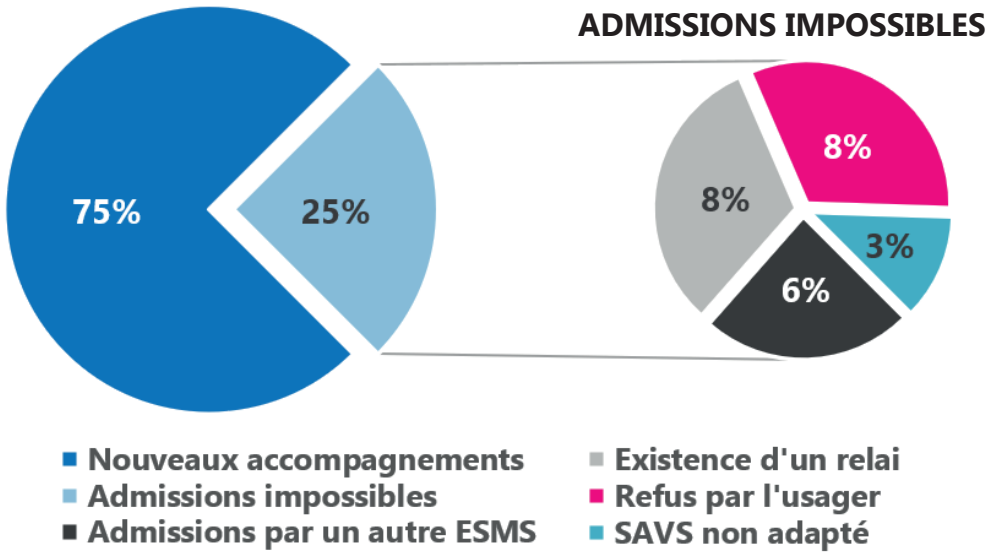

75% des premiers rendez-vous conduisent à la mise en place d'un accompagnement (contre 65% en 2023).

Rappel :

La procédure d'admission a évolué depuis 2022, afin de garantir une meilleure adhésion de la personne tout en s'assurant que l'offre de services du SAVS corresponde aux besoins de la personne.

Chaque nouvelle situation est abordée en réunion d'équipe et l'équipe valide l'accompagnement. Le sens et la pertinence de chaque accompagnement sont également discutés en équipe tous les 3 mois.

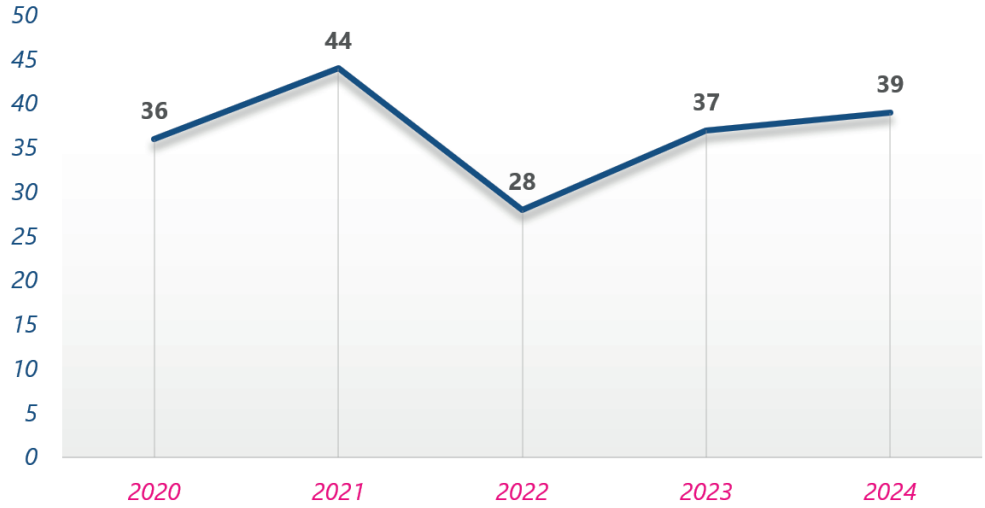

Le nombre de nouveaux suivis est globalement stable par rapport à l'année précédente.

LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, on comptabilise 37 fins d'accompagnement (contre 65 en 2023), **chaque sortie du dispositif du SAVS est validée par la MDPH sur proposition du service.**

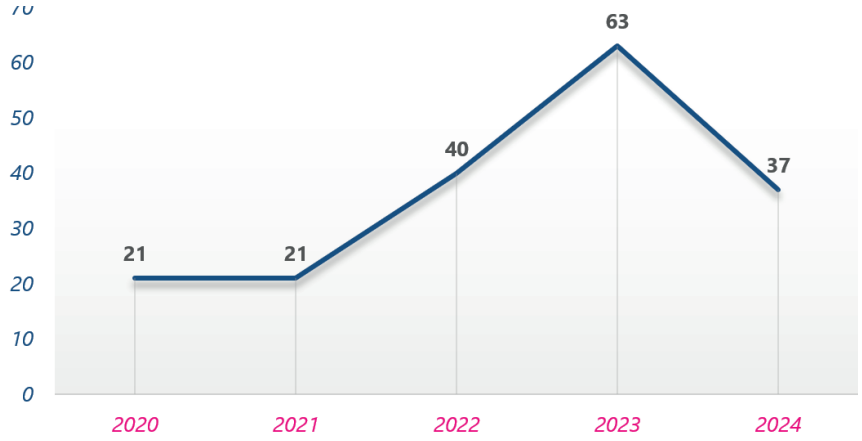

Depuis quelques années, le nombre de fin d'accompagnements a fortement augmenté, avec un pic à 63 sorties en 2023. Avant 2020, il était courant que des personnes soient accompagnées sur de très grandes périodes. Désormais, dès le début de l'accompagnement, il est expliqué à la personne que son suivi s'inscrit dans un espace temps. L'équipe rappelle et fixe des repères temporels , la révision du PIA permet de jalloner l'accompagnement de temps de bilan et de recentrer sur les objectifs de l'accompagnement. Cela évite de créer une relation de dépendance vis-à-vis du service.

Depuis 2022, un travail important a été mené avec l'équipe afin de mesurer la plus-value apportée par notre accompagnement. Lors des CEPIA, l'équipe se ré interroge à chaque fois sur la pertinence de notre suivi.

L'autonomie est à terme l'objectif partagé de la personne et du SAVS. L'accompagnement proposé s'adapte à chaque individu, **la durée de l'accompagnement est donc très variable d'une personne à l'autre.**
Elle est en moyenne de 3 ans, la durée la plus longue d'accompagnement est de 10 ans. Sur les 150 personnes suivies en 2024, 22% bénéficiaient d'un suivi depuis moins d'un an, soit 33 personnes.
L'équipe fixe des repères temporels qui seront pour le service et la personne des moments pour dresser des bilans (CEPIA, notification MDPH...). La fin d'accompagnement est difficilement prévisible, il est fréquent qu'un épisode de déstabilisation surgisse au moment où la fin d'accompagnement était amorcée. La fin d'accompagnement est un processus qui peut être long en fonction des situations et toujours préparée de manière progressive par l'équipe. Une existence de relai est toujours recherchée à la fin de l'accompagnement.

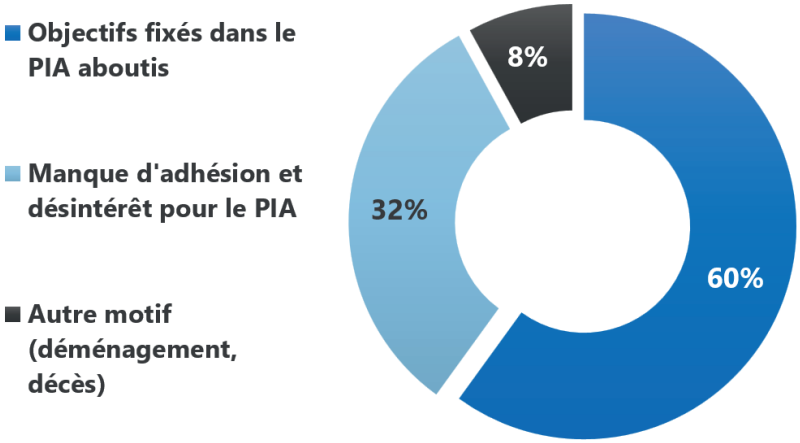

La fin de l'accompagnement peut prendre différentes formes : d'un commun accord, à l'initiative du service ou à la demande de l'intéressé. **60% des sorties sont positives puisqu'elle font suite au fait que les objectifs du PIA de la personne ont été remplis. Ce chiffre est en hausse de 30% par rapport à 2024, ce qui montre davantage d'adhésion et d'investissement de la personne. Cela peut s'expliquer par la contractualisation de l'accompagnement avec le contrat et le PIA.**

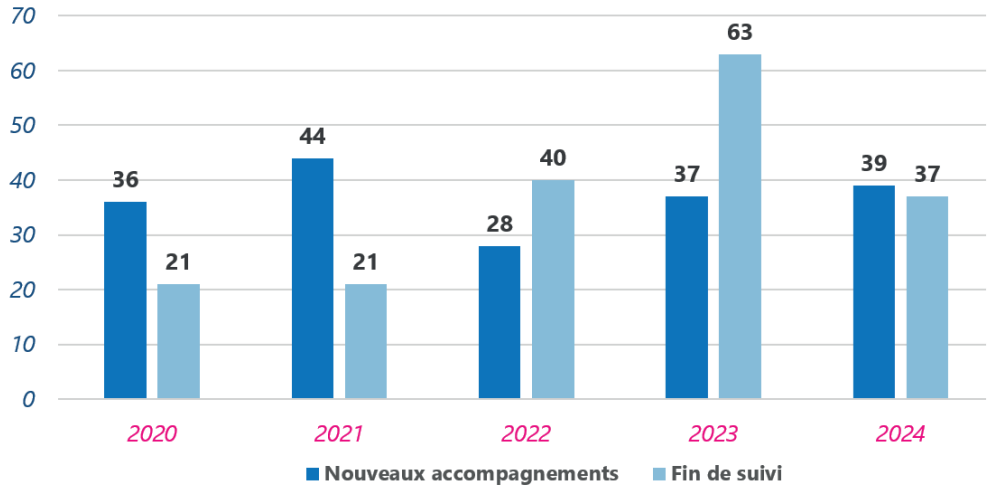

Si on fait le comparatif entre le nombre d'entrées et de sorties au fur et à mesure des années, on s'aperçoit qu'il y a un quasi-équilibre entre le nombre d'entrées et de sorties en 2024.

Force est de constater que le nombre de nouveaux accompagnements (aux alentours de 40 sur les deux dernières années) ne peut répondre aux notifications d'orientation de la MDPH. Il y a plus de 200 nouvelles notifications prononcées en 2024. Le nombre de notifications en attente augmente de manière exponentielle (doublé en un an).

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC SUIVI

Le SAVS accompagne des personnes adultes dont l'orientation est notifiée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), qui sont reconnues en situation de handicap, quelle que soit l'origine des fonctions altérées.

L'intervention éducative se répartit sur les 17 cantons de la Meuse. L'équipe de référents éducatifs de Verdun intervient principalement autour de Verdun et dans le Nord Meusien. L'équipe des référents éducatifs intervient autour de Bar le Duc et dans tout le Sud Meusien. Les secteurs de Saint Mihiel et de Clermont peuvent être investis par les éducateurs du Nord ou du Sud Meusien. Le service se laisse une certaine flexibilité par rapport à la sectorisation. En effet, le choix du référent pour chaque situation se réalise au regard de différents éléments, par exemple le nombre de places disponibles, la proximité géographique, les objectifs de l'accompagnement…

Le SAVS accompagne des personnes domiciliées en Meuse, 61% du public accompagné se situe au Sud meusien contre 39% au Nord meusien. La répartition nord / sud semble cohérente au regard des postes mis en place (3 ETP au Nord et 4 ETP au Sud).

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Répartition des personnes accompagnées par canton



L'âge moyen des 150 personnes accompagnées est de 42 ans. Sur l'année 2024, la personne la plus jeune a 20 ans, la plus âgée 68 ans. 66% des bénéficiaires sont des hommes, 34% sont des femmes.

Le public accompagné par le service a des difficultés relevant :

- De troubles psychiques
- De troubles cognitifs
- De déficience intellectuelle
- D'incapacités physiques, motrices ou sensorielles
- Des difficultés d'insertion sociale.

Cette dominante est généralement assortie de difficultés associés (relationnelles, budgétaires…). **38% bénéficiaires ont une mesure de protection.**

Si le SAVS peut apporter un soutien dans la gestion administrative et budgétaire grâce à un accompagnement individualisé, des mesures de protection nous semblent pertinentes au regard du degré d'autonomie et d'apprentissage des personnes. Aussi, un travail d'acceptation est nécessaire et prend souvent du temps.

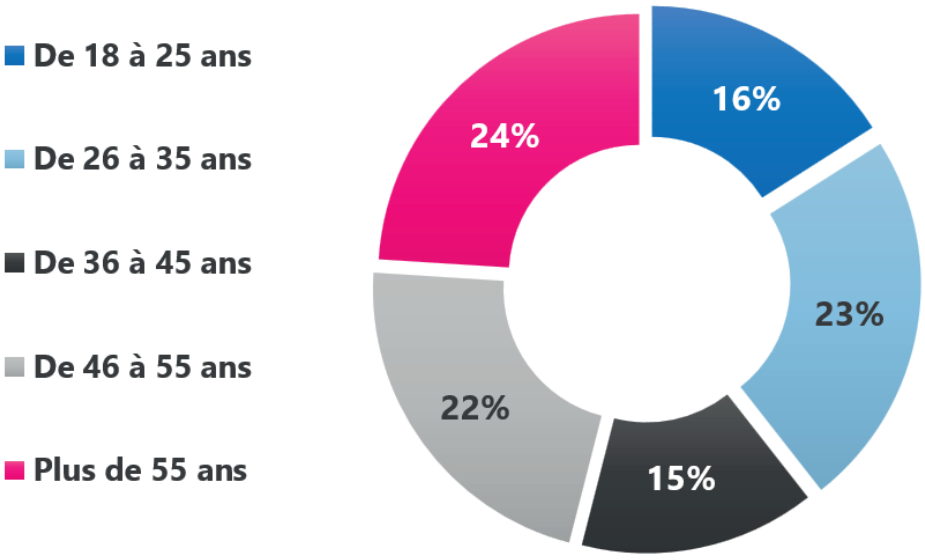

Le public se caractérise globalement par

Un isolement social et familial

Parmi les personnes suivies, **3/4 des personnes sont célibataires et vivent souvent seules.** Seulement 22% vivent dans leurs familles et 4% des personnes vivent en établissement comme une maison relai, une résidence autonomie... Le manque de transport et les difficultés de mobilité accentuent d'autant plus cet isolement. **33% des personnes accompagnées utilisent les transports en commun et seulement 16% ont leur véhicule personnel.** On peut noter que de plus en plus de personnes présentent des agoraphobies paralysantes qui limitent leurs déplacements à l'extérieur.

Des difficultés d'accès aux soins

Pour certaines personnes, tout ce qui relève du soin est source d'angoisses et d'incompréhensions. De plus, les difficultés d'accès aux soins sont très prégnantes sur tout le territoire.

Des difficultés d'accès à l'emploi

Le SAVS constate que le public accompagné est très éloigné de l'emploi. En effet, **seulement 16% du public est en emploi, majoritairement en milieu protégé. 5% des personnes accompagnées travaillent dans le milieu ordinaire. On note que 18% des personnes sont accompagnées pour leur insertion professionnelle par des conseillers de France Travail, Cap Emploi, le dispositif de l'emploi accompagné, le dispositif JE...**

LES ACTIVITÉS

Le SAVS, de par sa mission de prévenir et rompre l'isolement, met en place un accompagnement collectif dans le cadre du vivre ensemble : **participation à des ateliers, activités d'expression, sorties adaptées au type de handicap...**

Au travers des activités et sorties organisées par le service, il s'agit de contribuer au Projet Individuel d'Accompagnement des bénéficiaires, en travaillant sur sa relation à l'autre, sur sa confiance en soi, sur son image de soi... **L'objectif est de faire évoluer la personne dans son parcours** que ce soit sur le versant social ou professionnel. **Il s'agit d'entretenir le lien social des personnes mais aussi de favoriser le partage d'expériences**. Ce dernier est facilité par la mixité du public et contribue grandement à l'autonomisation des personnes.

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Ces activités collectives permettent de ponctuer de moments ludiques et joyeux le parcours d'accompagnement individuel, plus sérieux dans sa dimension administrative.
Ces actions sont principalement destinées à :

- Apporter une dynamique de groupe, **lutter contre l'isolement**
- **Créer des échanges et s'ouvrir sur l'extérieur** (expositions, musées, cinéma, action menée avec un centre social, ciné débat…).
- **Partager des moments conviviaux** (fête de fin d'année, Halloween...). La fête de fin d'année est toujours un moment agréable où l'on se réunit autour d'un repas festif, les bénéficiaires reçoivent un petit présent. Le karaoké a été particulièrement apprécié cette année !
- **Travailler sur l'image de soi** (théâtre, ciné débat, atelier « image de soi »).

Les personnes accompagnées ont pu bénéficier d'un « relooking » où elles ont pu se faire coiffer, maquiller et bénéficier de conseils par un coaching vestimentaire. Cet atelier était proposé par Verdun Chantiers et a rencontré un vif succès auprès des participants.

Les ciné débats sont l'occasion de s'exprimer sur des sujets, réfléchir ensemble, se mobiliser. Les discussions collectives permettent de partager les points de vue et mieux comprendre l'autre.

L'atelier théâtre animée par une comédienne de la compagnie Azimuts a lieu tous les mois. Il réunit une troupe d'environ 12 bénéficiaires. Une représentation de fin d'année a eu lieu devant un public ! Un stage de 3 jours a été organisé avec une compagnie sur le thème « ombres et lumières ».

- **Créer du bien-être** (atelier relaxation, marche…)
- **Favoriser l'expression artistique et la créativité , améliorer la concentration et la dextérité** : mise en place d'ateliers de création florale, de couture, montage de vidéos, atelier avec mon « Joyeux Foutoir » pour travailler autour du bois…
- **Favoriser la pair-aidance et l'entraide**. Par exemple, un atelier maquillage a été animé par une personne accompagnée
- **Développer l'équilibre alimentaire** (atelier cuisine, sortie au marché…).

Cette année, 152 activités ont été organisées (en augmentation de 20% par rapport à 2023).

Ces activités ont concerné 57 personnes, soit environ 38% des personnes accompagnées sur l'année.

En moyenne, on constate une participation de 4 personnes par activité. Les activités nécessitent souvent un taux d'encadrement important, de par les difficultés du public qui nécessitent une présence soutenante.

Les trajets nécessitent aussi la présence de l'équipe pour assurer les transports des personnes qui ont des difficultés de mobilité ou qui sont éloignés géographiquement.

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Une campagne de passation de questionnaires de satisfaction a été organisée, elle portait sur :

- La durée de l'accompagnement
- La satisfaction générale par rapport au service rendu du SAVS
- La facilité pour venir dans les locaux
- La facilité pour joindre l'équipe
- La satisfaction concernant l'accompagnement
- La participation aux activités du service

En 2024, 52 questionnaires de satisfaction ont pu être recueillis.
32% des personnes interrogées sont accompagnées depuis plus de 2 ans.
21% personnes le sont depuis moins d'un an.

A propos de la satisfaction globale :

71% des personnes interrogées sont dites très satisfaites de l'accompagnement, 27% satisfaites. Aucune personne ne s'estime peu ou pas du tout satisfaite.

A propos de l'accueil :

62% des personnes interrogées expriment qu'il est facile de venir dans les locaux « oui tout à fait », 33% se disent plutôt satisfaites.
71% des personnes estiment qu'il très est facile de nous joindre, 26% plutôt facile.

Concernant l'accompagnement :

67% des personnes interrogées expriment avoir eu des informations claires sur l'accompagnement que nous proposons lors de la première rencontre (oui tout à fait). Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à la précédente campagne d'évaluation en gagnant 17%.
79 % des personnes disent qu'il est très facile d'exprimer leurs souhaits tout au long de l'accompagnement. Cet indicateur est également à la hausse de 18%.
Il est très facile de nous joindre et nous rencontrer lorsque la personne en a besoin pour 61% des sondés, 38% sont plutôt d'accord.
Pour 81% des personnes, l'équipe met tout en oeuvre pour répondre à leurs demandes, ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière de 12%.
80% des personnes se sentent écoutées et soutenues par le SAVS, 20% sont plutôt d'accord.

A propos des activités proposées :

57% des personnes interrogées disent participer aux activités.
Par ordre de priorité,
Les participants aux activités mettent en avant le fait que cela leur permet de rencontrer d'autres personnes.
Ils disent prendre plaisir à participer et se divertir.
Ils apprécient découvrir de nouvelles activités.
1/3 des personnes interrogées ont proposé des nouvelles activités.
Un projet de groupe de parole a émergé du Conseil de la Vie Sociale, 20 personnes ont fait part de leurs souhaits de participer à cette initiative.

Perspectives 2025

Projet de Séjour au Rwanda :

- Récolte des fonds, recherche de partenaires
- Préparation et accompagnement des personnes
- Formalités administratives
- Communication sur le projet

L'Equipe du SAVS remercie ses Partenaires et son Financeur pour leur actif et précieux soutien.

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Objectif Emploi Meuse

Objectif Emploi Meuse (OEM) a pour but :

- **La favorisation de l'Inclusion Professionnelle en Milieu Ordinaire de Travail (MOT), des Travailleurs en situation de handicap en activité en Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ;**
- **La favorisation de l'Inclusion en MOT de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une orientation ESAT.**

Un **Chargé de Mission** est en charge de la dynamique des projets professionnels des Personnes.

Un SAS, réalisé par l'AMIPH, consiste en une phase exploratoire et d'aide à la décision quant à l'entrée ou non du candidat dans le dispositif OEM.

AVANT PROPOS

L'année 2024 voit une baisse de la demande d'accompagnement et du nombre de bénéficiaires suivis.

1 SAS a été mis en oeuvre en 2024, permettant à la Commission de Restitution et de Validation (CRV) de se positionner sur l'entrée et de transmettre un avis sur un éventuel report de l'entrée dans OEM.

La CRV est le lieu d'instruction et de suivi de l'activité. Le Chargé de Mission prend appui pour l'étayage des projets sur les observations et avis de ses membres. Y sont représentés : **les ESAT meusiens (ADAPEIM, APF, SEISAAM), la MDPH, l'AMIPH et France Travail**. L'accompagnement se fait en lien avec l'ensemble des partenaires et selon les besoins. Cette dernière s'est réunie **4 fois en 2024**, s'est positionnée sur **1 entrée** dans le dispositif et sur **16 sorties**.

DES PUBLICS VARIÉS

51 Personnes ont bénéficié d'un accompagnement OEM en 2024 (baisse de 15% sur un an). **19%** de l'effectif a été **orienté par l'ADAPEIM**, **3% par le SEISAAM** (-2%). Nous identifions une légère hausse des demandeurs d'emploi présents sur le dispositif OEM (62%). L'effectif de l'**APF** représentait 11%.

Parmi ces 51 Personnes, la **part des 26-35 ans** est encore pour cette année, la plus représentée (45%, +4% sur une année).

La déficience intellectuelle est le handicap dominant, car présent pour 81% des publics accompagnés.

- **1 nouvelle personne** a été accompagnée en 2024, orientée par l'ADAPEIM
- **36 bénéficiaires** étaient encore suivis dans le dispositif au 31/12/2024.

Ventilation 2024 des bénéficiaires

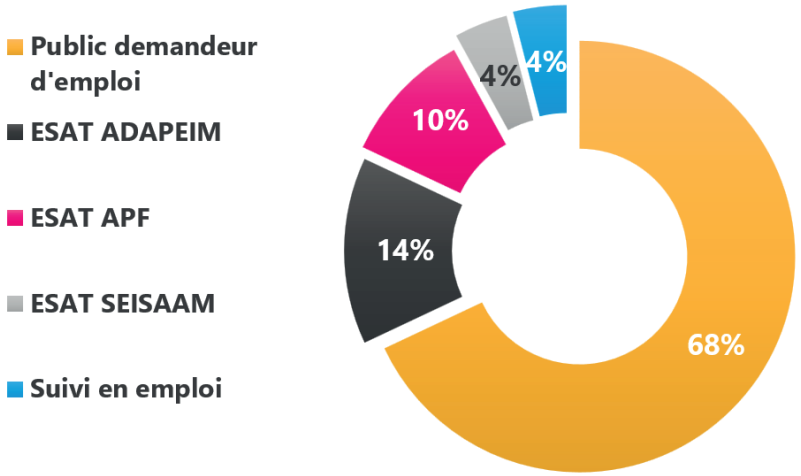

Ventilation 2024 en fonction de l'âge des bénéficiaires

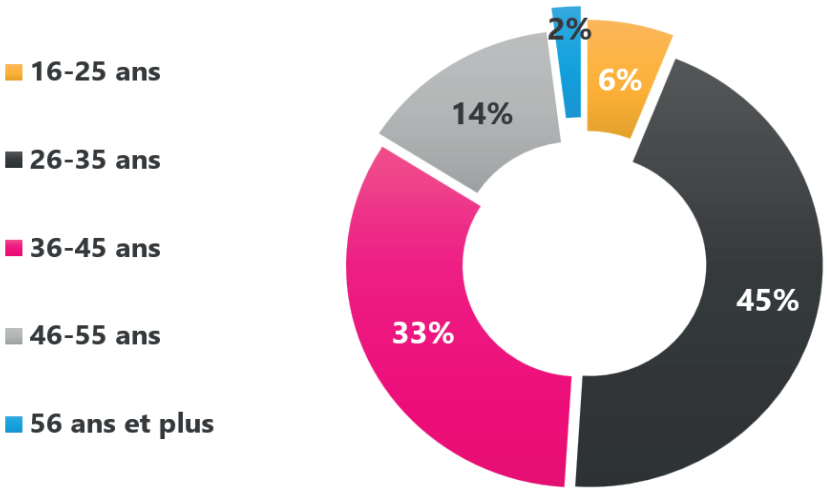

Ventilation 2024 en fonction de la typologie du handicap

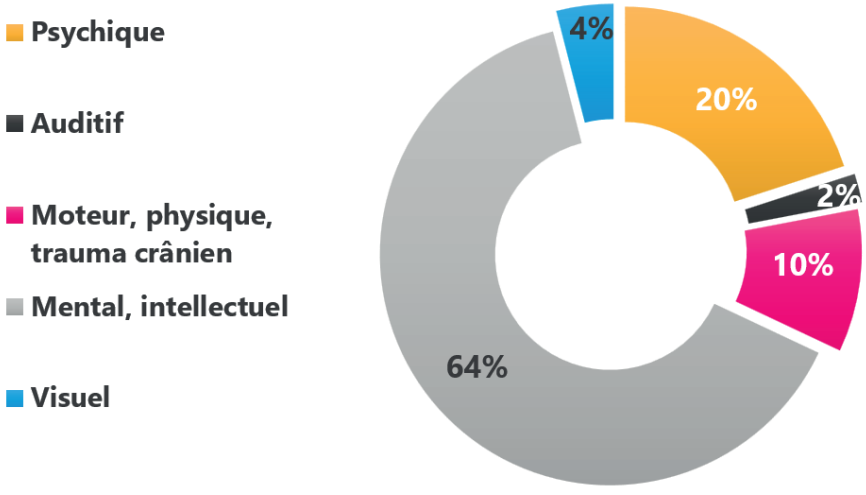

OEM
Objectif Emploi Meuse

UN MAINTIEN DES RÉSULTATS

295 contacts entreprises ont été réalisés en 2024 (73 visites, 222 contacts téléphoniques, courriels, etc.).

4 premières visites d'entreprise ont été enclenchées.

11 immersions en entreprise ont été mises en oeuvre (stages + PMSMP).

Parmi les 49 Personnes suivies (hors suivis en emploi), **29 ont réalisé une approche du MOT**, via des stages, des PMSMP, des formations, une MAD, ou en emploi ; soit 52% des suivis.

Relations Entreprise/ actions mises en oeuvre	TOTAL 2023	TOTAL 2024
NOMBRE DE CONTACTS ENTREPRISES	271	295
CONTACTS TELEPHONIQUES ENTREPRISES	202	222
VISITES ENTREPRISES	69	73
1ères VISITES	12	4
STAGES et PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	11	11
FORMATIONS	12	6
CONTRATS	24	15
MAD (Mises A Dispo.)	1	0

15 contrats ont été signés sur l'année 2024 :

- 2 CDI
- 1 CDD Intérim
- 2 CDD Intérim multiples
- 4 CDDI
- 1 CDD
- 2 CDD multiples
- 3 CDD tremplin

Le travail d'accompagnement a aussi permis l'accès à **6 formations pour 6 bénéficiaires :**

- 1 CACES 1-3-5 cariste
- 1 plateforme «Métiers du bâtiment»
- 2 formations APH
- 1 contrat professionnel BTP
- 1 CAP Agent Educatif Petite Enfance

Perspectives 2025

- **Prendre en compte le plan de transformation des ESAT et la mise en œuvre des mesures qui en découlent**
- **Opérer la transition vers le dispositif EAM**
- **Maintenir la dynamique de prospection en Milieu Ordinaire de Travail, indispensable au dispositif EAM**
- **Maintenir la dynamique avec les partenaires de l'emploi (Cap emploi, France Travail, Missions Locales, etc.)**

Emploi Accompagné Meuse

Présentation du dispositif EA

Financé par l'ARS, l'AGEFIPH et le FIPHFP, le dispositif « Emploi Accompagné Meuse» (EAM) existe depuis le 15/11/2017 à l'AMIPH.

S'adapter à chacun des bénéficiaires est la force de ce dispositif afin d'offrir un parcours personnalisé et unique.

Cet accompagnement global vise l'insertion professionnelle incluant un volet médico-social. Il soutient et favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire de travail, en tenant compte des problématiques sociales et médicales. Le soutien spécifique est proposé tant aux bénéficiaires qu'aux employeurs qui s'engagent.

Le suivi des bénéficiaires sur leur lieu de travail implique une collaboration très importante avec les employeurs qu'ils soient publics ou privés. Ceci par le biais de visites sur sites, il est parfois nécessaire d'ajuster les conditions de travail des bénéficiaires ou de proposer des formations.

L'intervention du dispositif s'établit également auprès des centres de formation en tant que ressource et appui veillant au bon déroulé du parcours de formation et de l'obtention d'une qualification. La dynamique du parcours mobilise un réseau de partenaires conséquent, ces interactions permanentes concourent à l'aboutissement des différents projets professionnels des bénéficiaires.

Le prescripteur de ce dispositif est la MDPH qui positionne des personnes via la commission CDAPH . Celle-ci statue sur une possible orientation vers le Dispositif «Emploi Accompagné» au sein de l'AMIPH.

En 2024, ce dispositif est composé de deux Conseillères Référente de Parcours ainsi qu'une psychologue clinicienne.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA MDPH

La convention initiale de 2017 prévoyait un accompagnement de 10 parcours. Au 1er Janvier 2024, **46 personnes sont accompagnées** par le dispositif Emploi Accompagné Meuse. La MDPH a orienté **24 personnes** en 2024 vers le dispositif.

Sur ces 24 personnes orientées, **20 ont été reçues préalablement par les COREP** et/ou par la référente insertion professionnelle de la MDPH. 1**8 personnes** ont eu un premier entretien et ont adhéré au dispositif en signant un engagement.

Au 31/12/2024, **37 personnes sont suivies**, 12 sont sur liste d'attente et 9 bénéficiaires sont sortis après signature de l'engagement.

meuse MDPH

DÉROULÉ DU PARCOURS

Les modalités d'accompagnement se déclinent autour de 4 étapes fondamentales et mobilisables tout au long du parcours :

- *L'évaluation de la situation, avec une présentation du dispositif, la signature de l'engagement et un diagnostic tridimensionnel (professionnel, social, santé).*
- *La détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation.*
- *L'accompagnement du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi.*
- *Le suivi dans l'emploi afin de sécuriser le parcours professionnel, en lien étroit avec les employeurs et les partenaires de l'insertion professionnelle.*

PTAH Progression® Travail Autoévaluation Handicap

L'utilisation de la méthode PTAH et de ses différents modules dont l'EDIP est privilégiée au sein de l'Emploi Accompagné. Elle représente un véritable guide pour la suite du parcours des bénéficiaires, en matière d'évaluation des aptitudes, des centres d'intérêt, des freins et leviers possibles. La Prestation d'Analyses de Capacités (PAC) et les Prestations d'Appui Spécifique (PAS) constituent également une possibilité d'évaluer les bénéficiaires du point de vue médical.

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

19,6 % des personnes ont un niveau 1 et 2 (3ème fin de scolarité obligatoire), **35 % ont un niveau 3** (CAP, BEP), **30,4 % ont un niveau 4** (Bac), **8,6% ont un niveau 5** (Bac + 2), **4,3% ont un niveau 6** (Bac + 4) et **2,1 % ont un niveau 7** (Bac + 5).

	Total	%
16 à 25 ans	**20**	43
26 à 35 ans	**16**	35
36 ans et +	**10**	22
Total	46	100

Nature du diagnostic	*Bénéficiaires*	
Déficience intellectuelle	**8**	17 %
Troubles cognitifs	**5**	11 %
Troubles du psychisme	**12**	26 %
Troubles du spectre de l'autisme	**14**	31 %
Déficience motrice	**1**	2 %
Déficience auditive	**1**	2 %
Troubles de la parole et du langage	**1**	2 %
Autres déficiences	**4**	9 %

Les caractéristiques de ce public présentant des freins à l'inclusion professionnelle induisent un partenariat très intensif notamment avec les structures du secteur médico-social. Par exemple, de nombreux parcours de soin sont préconisés aux bénéficiaires par la psychologue clinicienne qui peut avoir un lien avec le corps médical afin d'adapter au mieux les parcours. Par ailleurs, une collaboration avec les partenaires du milieu social peut-être mobilisée à tout moment du parcours si cela s'avère pertinent.

La COREP travaille à la progression des personnes dans leur vie quotidienne, en lien avec les familles, afin de préparer sereinement la transition vers l'autonomie. Dans ce cadre, il est possible de solliciter un SAVS qui peut intervenir suivant l'intensité du besoin (exemple : budget, hébergement...).

PARCOURS D'INSERTION DES BENEFICIAIRES

	2023	2024
Contrats		
CDI	4	6
CDD	7	10
CDD Tremplin	2	6
CDDI	4	12
Contrat d'alternance	1	3
CEC PEC	2	4
Mission Intérimaire	2	4
Service civique	4	3
Autre	1	2
Prestations		
PMSMP	17	17
3Dlink	1	1
PAC	2	1
PAS	3	2
Aide au parcours	20	6
MECANO Pro	2	/
DuoDay	4	4
JMA	1	/
EDIP / PTAH	1	4
MISPE	2	4
Ateliers collectifs	11	3
Valoriser son image	2	/
Prépa compétences	1	/
PACEA (Mission Locale)	/	1
Autre	/	1
Formations		
Bac Pro		1
CPJEPS		1
CPP		1
BTS		1
PAMOFIP		2
CAP		1
CEJ		1
Titre Professionnel		2
Pré-orientation		1
E2C		1
CVPP Multisectorielle		1
Autre		2

Perspectives 2025

- Poursuite de l'immersion des Conseillers Référents de Parcours au cœur des entreprises afin d'adapter au mieux l'environnement professionnel des bénéficiaires ainsi que leurs tâches et leurs missions.
- Augmentation du dispositif EA au niveau local à 60 places.

L'Equipe du dispositif « Emploi Accompagné » renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

EAM
Emploi Accompagné Meuse

«Je», ou l'accompagnement socioprofessionnel

Créé et animé par l'AMIPH depuis 2012, le Dispositif « Je » est financé par le Conseil Départemental. Sa proposition d'accompagnement spécifique le positionne en ressource importante. Ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi et ou d'une formation rencontrant des freins professionnels et médico-sociaux importants, bénéficiaires ou non du RSA.

En 2024, l'AMIPH a répondu à un appel d'offre avec succès ce qui a permis de **continuer cette action pour une durée de 18 mois renouvelable une fois à compter du 01/07/2024**.

Le nouveau marché met l'accent sur le public bénéficiaire du RSA avec des objectifs quantitatifs de prise en charge à savoir que le public RSA doit représenter dans notre portefeuille départemental :

- 50% du public actif pour la période du 01/07/2024 au 31/12/2024.
- 70% du public actif à compter du 01/01/2025.

L'orientation vers notre dispositif a changé du fait que l'ensemble des prescriptions doit être adressé au Département pour étude et validation. La possibilité de recourir à un entretien avec notre psychologue clinicienne existe toujours via une sollicitation du Département.

En termes d'objectifs, il nous est demandé de suivre de façon continue **90 personnes** (45 Nord, 45 Sud) reconnues travailleur en situation de handicap, en cours de renouvellement ou étant en démarche réelle d'obtention de ce statut (possibilité de 10 personnes sur le département parmi les 90 actifs demandés).

LE DÉPARTEMENT meuse

L'équipe dispo Je, sous la direction de l'AMIPH, est constituée de :
-2 référentes de parcours : Nord /Sud
-1 psychologue clinicienne
-1 chef de service
Nos référentes de parcours interviennent dans les locaux de l'AMIPH : Bar Le Duc, Verdun, Commercy et se déplacent sur des lieux extérieurs pour être au plus près du public.

« *JE* », UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

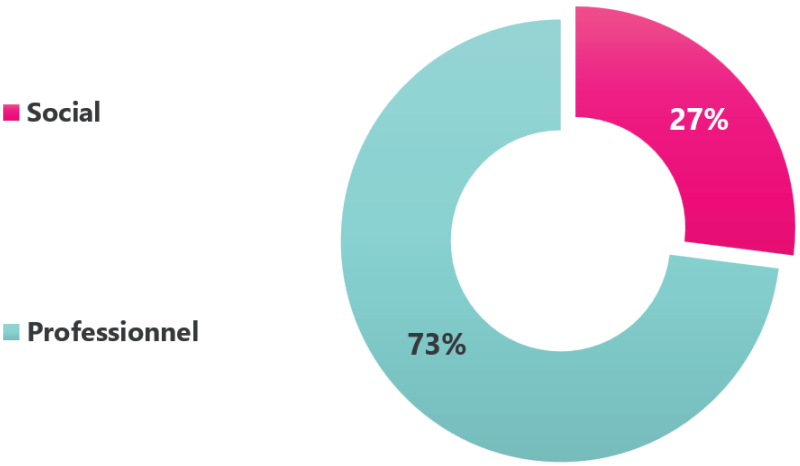

122 personnes étaient accompagnées sur le département en 2024.
Nous identifions des personnes qui sont **issues d'orientation professionnelle à hauteur de 73%** et **27% d'orientation sociale**.

Les 41-50 ans et les **51-60 ans** représentent la majorité du public accompagné avec une majorité **seules sans enfant**
Près de **42% des personnes** suivies déclarent être porteuse d'une **maladie invalidante** et **34% d'un handicap moteur**. A noter que les chargées de mission sont de plus en plus confrontées à un public souffrant de troubles psychiques non diagnostiqués et traités. **56% des personnes** ont le **permis de conduire**.

France Travail reste l'instructeur principal, soit **34% des dossiers**, **31%** pour **Cap emploi**, **7%** pour les **missions locales**, **14%** pour les **MDS**, **10%** pour les **MFR**, **4%** pour les **CCAS.**

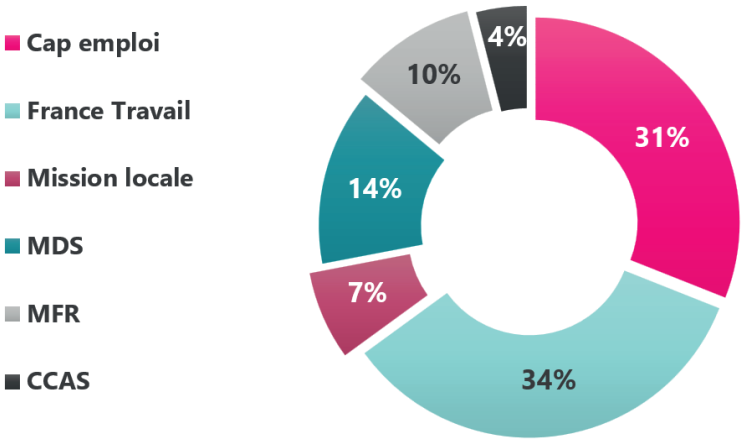

« *JE* », UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Le principal accompagnant professionnel est **France Travail** à hauteur de **61%**, **30% par Cap emploi** et **7% par les Mission locales**.

44% des personnes viennent du bassin de **Verdun**, **28%** autant pour le bassin de **Bar-Le-Duc** que celui de **Commercy** et enfin **3%** du bassin de **Stenay**.

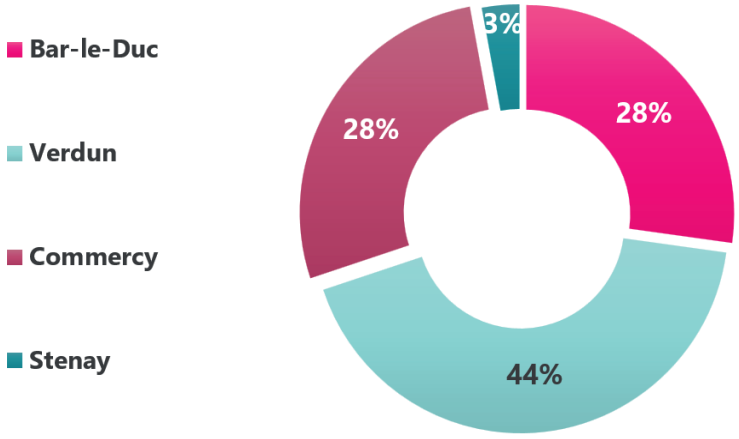

La durée d'inactivité est comprise **entre 2 et 5 ans pour 25%** des personnes, **15% entre 5 et 10 ans** et **9% pour plus de 10 ans** d'inactivité. **9%** des personnes suivies n'ont jamais travaillé.

60% des personnes ont un diplôme de niveau 3 et **2% des personnes ont un niveau 1 et 2**.

54 personnes sont sorties du dispositif en 2024.
41% pour sorties positives : emploi/formation
Les autres sortants pour l'un des motifs suivants : AAH/invalidité, déménagement, retraite, non-respect du contrat d'engagement, réorientation autres partenaires/structures.

Perspectives 2025

- **Mener à bien le nouveau marché afin que le dispositif JE puisse perdurer dans le temps**
- **Respecter les consignes relatives au financement FSE.**
- **Se former pour une entrée dans le système d'informations France Travail**
- **Collaborer à l'ensemble des partenaires du réseau public de l'emploi**

Dispositif Alternance Handicap

Depuis 2019, l'AMIPH porte pour l'AGEFIPH le «Dispositif Alternance Handicap» (DAH), et la «Ressource Handicap Formation» (RHF).
Ces dispositifs ont pour objectif de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils s'adressent à un public rencontrant des besoins d'adaptation en fonction de la nature de leur handicap, que ce soit sur leur lieu de formation ou en entreprise. Leur situation nécessite donc une intervention personnalisée et renforcée pour sécuriser leur parcours.

Le DAH accompagne l'accès à l'alternance des personnes reconnues en situation de handicap.

Trois prestations se distinguent :

1. **Diagnostic des besoins**
2. **Préparation à l'accès au parcours de formation en alternance**
3. **Appui à la recherche du contrat en alternance**

RÉSULTATS 2024

Concernant l'activité DAH, **35 personnes** se sont adressées à ce dispositif, dont **25 nouvelles entrées**, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, ce qui représente **369 heures** d'accompagnement. **32** sorties ont été enregistrées :

- **17 pour signatures d'un contrat d'alternance**
- **5 pour une formation qualifiante**
- **1 pour un emploi**
- **9 pour un autre motif (priorité à la santé, alternance non adaptée au profil…).**

Au niveau de la typologie de handicap, nous pouvons remarquer une représentation marquée des maladies des troubles cognitifs suivie par les handicaps moteurs.

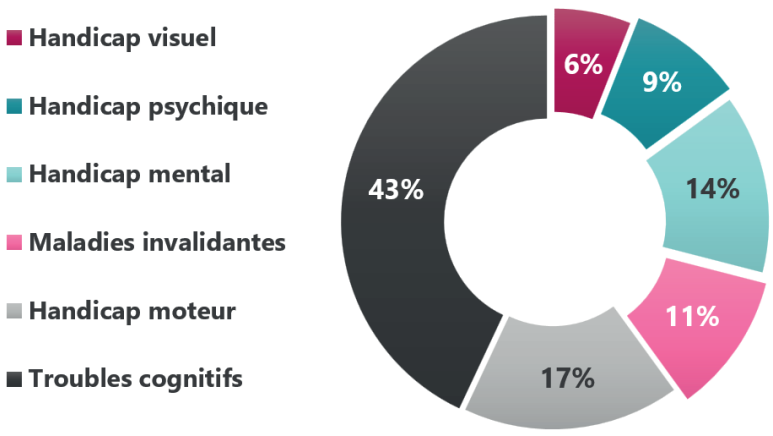

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Ressource Handicap Formation

Ce dispositif propose deux offres d'appui :

- **L'engagement des organismes de formation dans une démarche d'amélioration continue de leur accessibilité : la RHF propose un accompagnement méthodologique à toutes les étapes de cette démarche de progrès,**
- **L'adaptation des parcours de formation avec l'appropriation et la mise en œuvre des missions du référent handicap en matière de compensation :la RHF vient en appui du référent handicap.**

En 2024, la RHF a ainsi accompagné la personne ou la structure qui la sollicitait afin de **déterminer les problématiques rencontrées et d'y apporter les solutions adéquates**. Pour ce faire, elle a identifié et réuni l'ensemble des partenaires possédant les compétences et expertises nécessaires (référents de parcours, CFA, bénéficiaires, experts du handicap, référents en entreprise...).

Elle s'est aussi assurée de la bonne mise en œuvre, du suivi des aménagements apportés, de même que de la mobilisation des financements.

Le public prioritaire visé par la délivrance de son offre de service est **l'ensemble des organismes de formation et les CFA susceptibles d'accueillir des bénéficiaires relevant de l'offre de service de l'Agefiph.**

RÉSULTATS 2024

Concernant l'activité RHF, **68 situations** ont été traitées, dont **44 nouvelles entrées**. **445 heures** ont été consacrées à répondre aux besoins et/ou questionnement des référents handicap.

Les organismes de formation à l'origine des orientations sont :

- **25%** CFA Européen Louis Prioux
- **22%** AMIFOP ASFOR
- **18%** GRETA
- **11%** MFR Stenay
- **24%** d'autres organismes de formation, dans des proportions moindres (1 à 2 sollicitations)

Les troubles cognitifs et le handicap moteur sont les plus représentés. De fait, ce sont des situations de handicap identifiées tout au long de la scolarité et du parcours des personnes et que l'on sait compenser. Elles ne constituent pas, pour les personnes qui y sont confrontées de longue date, un obstacle à la formation.

Les aménagements réalisés sont en rapport avec la nature du handicap, soit le plus couramment du matériel de bureautique adapté au niveau des handicaps moteurs (ordinateur, clavier, souris, siège), et au niveau cognitif, le plus souvent, la mise en place de soutien pédagogique et/ou de logiciels adaptés »

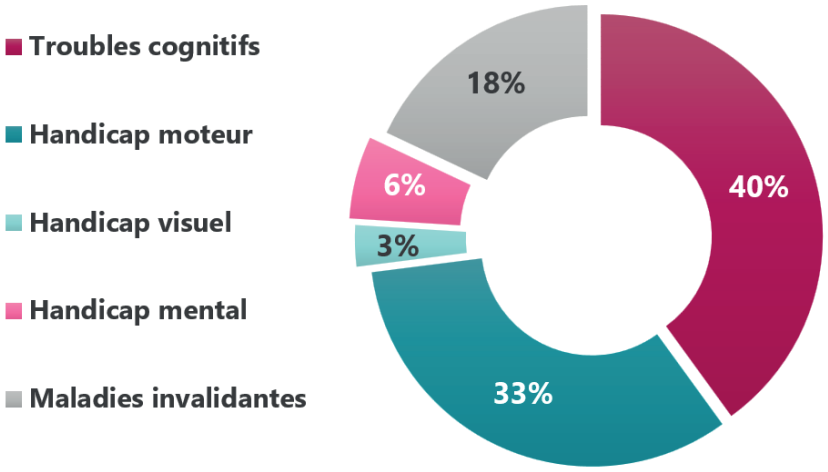

Perspectives 2025

Concernant le DAH :

- Promouvoir la réforme de l'apprentissage
- A la suite des ajustements structurels et conjoncturels de l'AGEFIPH, s'inscrire encore davantage dans une logique de complémentarité avec le droit commun
- Accroître le nombre de contrats signés
- Impliquer encore davantage les personnes dans leur parcours en s'appuyant sur la synthèse des actions réalisées et les perspectives

Concernant le RHF :

- Développer son offre de service Accessibilité en allant au contact des OF et CFA
- Accroître sa participation à la mobilisation des acteurs et à la démarche d'amélioration continue par la promotion des outils RHF
- Elargir sa fonction d'info-conseil-orientation
- Promouvoir le dispositif par notre communication aux OF et notre soutien dans leur communication vers leur public.

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

3Dlink
Atelier Amiph

L'illectronisme est défini comme la situation d'une personne ne possédant pas les compétences numériques de base (rechercher des informations en ligne, communiquer en ligne, utiliser des logiciels, protéger sa vie privée, résoudre des problèmes en ligne) ou ne se servant pas d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle de l'utiliser).
15 % de la population adulte âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme en France. Les populations les plus touchées par l'illectronisme sont les plus âgés et les moins diplômés.

BILAN DES ACTIVITÉS

L'atelier 3Dlink, c'est **318 heures 30** de formation en 2024 (tout groupe confondu), pour un total de **23 personnes**.

Bar-Le-Duc : **47 ateliers** du 30/05/2024 au 19/12/2024
- soit **164h30** de formation.

Verdun : **44 ateliers** du 30/05/2024 au 19/12/2024
- soit **154h** de formation.

Le taux de présence moyen pour l'atelier est de **63,82%** pour le groupe de Bar-Le-Duc et de **82,80%** pour le groupe de Verdun

Perspectives 2025

- **Poursuite des ateliers informatiques et des collaborations**

Appui Spécifique

AS TND

Troubles du Neuro Développement

amiPh Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap — EPNAK — PYRAMIDE EST Opérateur de diversité

L'AMIPH en partenariat avec l'EPNAK et PYRAMIDE Est a depuis le 01 Septembre 2024, en charge l'Appui Spécifique Troubles du Neuro-Développement (AS TND).
La durée du marché est de 3 ans. L'AMIPH intervient sur le secteur de la Meuse

DÉFINITION

Le but de cette prestation, financée par l'AGEFIPH et le FIPHFP, est d'apporter un éclairage sur la situation des personnes présentant des troubles cognitifs ou intellectuels.
L'équipe est composée :

- D'une référente de parcours
- De trois psychologues dont une ergonome, une psychologue du travail et une psychologue clinicienne.

Les personnes bénéficiant de cet appui sont orientées par

- Le service Public pour l'Emploi,
- Les employeurs,
- Les prescripteurs,
- Des dispositifs d'inclusion professionnelle tel que l'emploi accompagné,
- Les référents handicap des organismes de formation à titre dérogatoire.

Cette prestation s'adresse aux personnes inscrites dans un parcours de formation et/ou d'insertion professionnel mais également aux salariés

5 modules sont mobilisables sur cet appui :

- **1) Analyse globale de la situation** (20h maxi)

Pour un premier éclairage sur les conséquences du handicap et ses répercussions à prendre en compte dans le parcours professionnel de la personne.

- **2) Analyse des capacités** (8h maxi)

Pour déterminer l'adéquation entre les capacités et aptitudes de la personne et les gestes professionnels ou tâches exigées par le métier visé.

- **3) Evaluation approfondie avec préconisations** (200h maxi)

Dans le cadre d'un travail de projet défini, pour identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet défini.

- **4) Conseil et appui à la mise en œuvre des préconisations** (200h maxi)

Pour apporter un appui à la mise en œuvre des moyens de compensation préconisés, qu'ils découlent ou non du module 3.

- **5) Suivi des préconisations** (5h maxi)

Ce module fait obligatoirement suite aux modules 3 ou 4 et a pour but de s'assurer de la mise en œuvre et du respect des préconisations formulées.

ACTIVITÉ 2024

Concernant l'activité 2024, plusieurs semaines ont été consacrées à l'élaboration d'outils, à des réunions de coordination entre les 3 structures et à la communication de cette nouvelle prestation auprès de l'ensemble des prescripteurs.

En 2024 ,**7 personnes ont été accompagnées** en module 1 :

1 personne n'a pas pu terminer l'appui spécifique en raison de sa situation personnelle.

3 d'entre elles présentaient en premier lieu un handicap moteur, les 4 autres personnes se répartissaient dans les 4 typologies suivantes : troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, polyhandicap, troubles du développement intellectuel, troubles du psychisme.

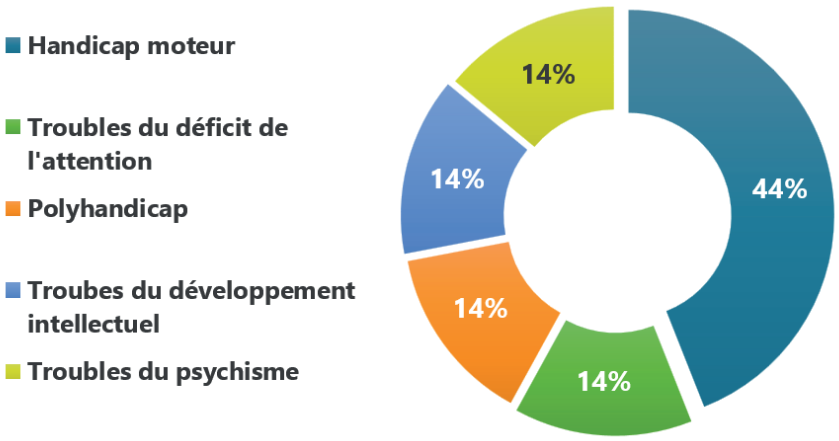

D'un point de vue niveau de formation, 2 avaient un niveau infra BREVET, 5 niveau CAP/BEP

Sur ces 7 personnes, 1 personne était en emploi et les autres personnes sans emploi : 3 depuis moins de 2 ans, 2 depuis moins de 5 ans et une personne éloignée de l'emploi.

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

QU'ENTEND-ON PAR TND ?

Les TND, troubles du neuro-développement incluent :

Le trouble du développement intellectuel (TDI), caractérisé par une altération des fonctions cognitives qui affecte les apprentissages. Le TDI a ainsi des conséquences sur les capacités d'adaptation des personnes avec des répercussions sur les actes de la vie quotidienne.

Les troubles cognitifs (dys, TDAH, AVC, TC...) correspondant à une altération d'une ou plusieurs fonctions cognitives, quel qu'en soit le mécanisme en cause, son origine ou sa réversibilité. L'origine peut être par exemple être neurologique, médicamenteuse, psychiatre, ceci n'étant pas exhaustif.

On regroupe différents domaines cognitifs :

- Attention
- Fonctions exécutives
- Mémoires
- Langage
- Praxies et gnosies
- Cognitions sociales

les troubles du spectre de l'autisme qui font état de troubles de la communication et des interactions sociales, associés à une restriction et une répétition des comportements, des intérêts et des activités. L'autisme est un trouble du neurodéveloppement, d'origine multifactorielle avec une composante génétique.

L'épilepsie, qui peut comprendre différents types de handicaps : sensoriel, physique ou mental. En effet, l'épilepsie a pour retentissements des altérations cognitives, des atteintes de la personnalité et/ou modifications du comportement, avec pour conséquences des difficultés d'apprentissage, voire échec scolaire et à plus long terme des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Perspectives 2025

- **Poursuivre la montée en compétences des professionnels intervenant sur ce dispositif**
- **Initier des actions de formation et d'échanges de pratiques communes aux trois structures porteuses du marché**

Appui Spécifique
AS TND
Troubles du Neuro Développement

Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Développée en 1994 par l'AMIPH, la méthode PTAH (Progression Travail Autoévaluation Handicap) est un outil pour le suivi et d'aide à la décision qui contribue activement à l'acceptation du handicap par la reconnaissance et la valorisation de soi.

Progresser vers
ou dans un **T**ravail
par l'**A**utoévaluation
de ses capacités tout
en tenant compte
de son **H**andicap.

PRINCIPE

Un outil de suivi et d'aide à la décision permettant de **renforcer la qualité de service proposée aux personnes en situation de handicap, entreprises et employeurs ainsi qu'à ses partenaires**.

PTAH permet aux personnes en situation de handicap de **s'approprier au mieux leur handicap**, de valoriser leur capacités et compétences, et en accepter les limites.

Par extension, suite à des **relevés précis de postes de travail**, elle permet la recherche de l'**adéquation Personne/Poste de travail**, de candidatures ou d'emplois.

BUTS

PTAH est une méthode au service de l'**orientation, de l'emploi, de la formation, du maintien dans l'emploi, de la transition et de l'évolution professionnelle** dont les objectifs sont principalement :

- de définir les capacités des personnes par l'autoévaluation (personnes en recherche d'emploi, de formation ou salariées)
- d'évaluer les capacités nécessaires à la tenue d'un poste de travail (point de vue de l'employeur ou de son représentant)
- d'étudier l'adéquation Poste de Travail/Personne
- d'établir des collaborations avec des médecins et autres spécialistes de la santé
- de rechercher des métiers, des formations en adéquation avec la personne
- de gérer le suivi de la personne
- d'établir des profils d'intérêts, d'aptitudes et de personnalité ainsi que des référentiels de compétence
- de concourir aux moyens de compensations éventuels en fonction du suivi de parcours de la personne dans PTAH

UNE UTILISATION ETENDUE

PTAH fait l'objet d'un **applicatif web** utilisé par la plupart des services de l'AMIPH (notamment Cap emploi, OEM, EAM, Je et DAH-RHF).

Cet outil est également utilisé d'autres structures, qu'elles soient porteuses du service Cap emploi ou non (APF, EPNAK, Talpia, etc.), réparties sur le territoire français ainsi que par les personnes en situation de handicap elles-même via le profil en ligne.

PTAH est ainsi ouvert à toute structure faisant l'objet d'un accompagnement de personnes, salariées ou non, en situation de handicap.

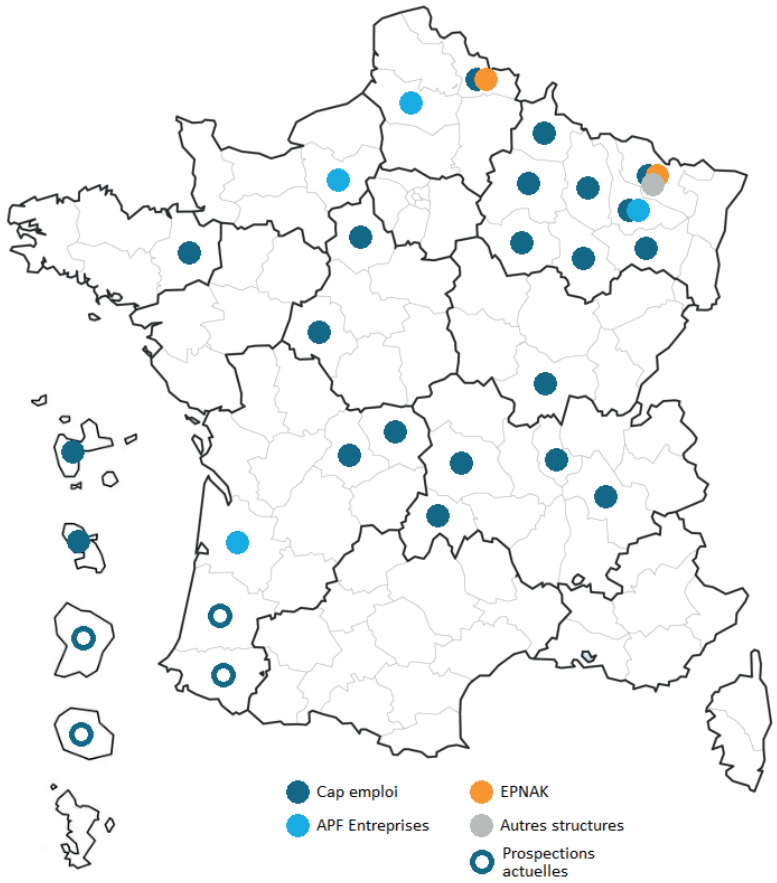

Perspectives 2025

- Renforcer les collaborations existantes et rechercher de nouvelles adhésions tant au niveau des Structures porteuses des services Cap emploi que de tout Organisme d'accompagnement de personnes en situation de handicap
- Lancement de la refonte de l'applicatif et passage en version 3
- Ajout du nouveau module EDIS (Evaluation Diagnostic à l'Insertion Sociale).
- Réfléchir sur l'élaboration de nouveaux modules

P@C

Valorisez vos capacités

La Prestation d'Analyse des Capacités est une prestation financée par l'AGEFIPH, ayant pour objectif d'apporter :

- Une **expertise sur les capacités**, les potentialités mobilisables par la Personne au regard des tâches ou des activités ;
- Un **éclairage sur les répercussions du Handicap** en termes de capacités mobilisables grâce à une approche positive ;
- Une **analyse médicale** afin de réunir les conditions optimales nécessaires à la réalisation d'une étape clé de construction et/ou de progression d'un parcours vers l'emploi.

EN DÉTAIL

Les prescripteurs :

- Cap emploi
- France Travail
- Missions Locales
- Les Experts en création d'activités mandatés par l'AGEFIPH
- La Délégation Régionale AGEFIPH

Les bénéficiaires :

Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à France Travail se situant dans un parcours d'insertion professionnelle :

- Les bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail orientés marché du travail
- Les personnes en voie de devenir bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail (sous réserve de transmission de l'accusé de réception de la demande réalisée auprès de l'organisme concerné)
- Les personnes « prêtes à engager une démarche en ce sens », l'appréciation relève du Conseiller. Il appartient à ce dernier de garantir l'effectivité de la démarche de reconnaissance.

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Il s'agit d'une prestation de 4h00, comprenant :

- Un entretien de positionnement retraçant le parcours de formation, professionnel et médical de la personne, permettant de passer son autoévaluation des capacités PTAH et portant sur l'analyse de 115 capacités ;
- Une visite médicale réalisée par un médecin également formé à l'outil PTAH ;
- Un entretien de restitution avec présentation de la synthèse comprenant la conclusion du médecin au regard de la demande initiale, les pistes et les solutions proposées pour améliorer ou compenser les capacités.

PUBLIC ACCUEILLI ET ANALYSE DE LA DEMANDE

En 2024, **7 personnes ont bénéficié de la prestation PAC**, toutes bénéficiaires de l'obligation d'emploi., la totalité présentant un handicap moteur.

La demande porte sur une analyse des capacités :	Nombre
Capacités physiques	13
Dont mobilité	7
Dont motricité – agilité physique	6
Développement de la connaissance, savoir, savoir-faire	2
Dont compréhension des messages (oraux-écrits)	1
Capacité à apprendre	1

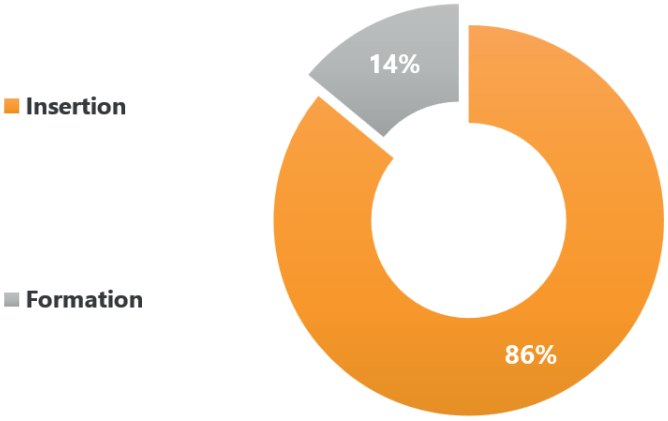

La PAC a été sollicitée pour **86% en parcours d'insertion** et pour **14% de formation.**

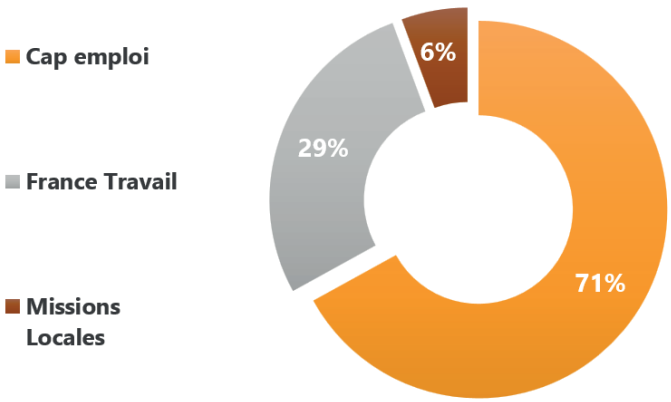

Les principales structures ayant orienté des personnes sur ce dispositif sont **Cap emploi à 71%** et **France Travail à 29%**.

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

L'AMIPH présente ses nouvelles activités concernant l'année 2024

Ateliers Numériques de l'Amiph

COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE

Animation d'ateliers collectifs, autour de l'outil informatique et de son utilisation, auprès des personnes salariées de l'association des Compagnons du chemin de vie ayant pour principaux objectifs :

- L'évaluation du niveau de connaissance et de compétences dans l'utilisation de l'outil informatique sur ses fonctions de bases (environnement Windows, enregistrement de document, archivage, recherche et ouverture de logiciels, ...), de l'utilisation courante du web (navigation, utilisation d'une boite mail, ...) et de l'utilisation de logiciel bureautique courant (Word, Excel, ...).
- Selon le niveau des personnes, accompagner à l'acquisition des compétences de base pour une utilisation courante de l'outil informatique et viser une autonomie.
- Evaluer la progression éventuelle des personnes accompagnées sur leurs compétences en informatique afin de pouvoir mettre en perspective ces évaluations avec les projets des personnes (poursuite en formation qualifiante, remise à niveau, emploi direct, ...)

Les ateliers d'une durée de 3h30 se sont déroulés du 15 janvier au 25 mars avec **2 groupes de 6 personnes**, 1 groupe sur Chauvoncourt et 1 sur Lérouville. 18 ateliers ont été réalisés, pour un total de **63h** de formation.

EPNAK

L'EPNAK (Etablissement publique national Antoine Koenigswarter) propose un dispositif de pré-orientation qui a pour objectif l'accompagnement des personnes dans l'élaboration d'un projet socio-professionnel qui prend en compte leur situation de santé, leurs capacités, leurs aspirations ainsi que l'environnement socio-économique. Durant son parcours, la personne bénéficie de l'appui personnalisé d'un "Référent de parcours" qui l'accompagne dans toutes les étapes de la construction de son projet.

Ce référent intervient auprès des personnes dans le cadre d'animations collectives mais aussi dans le suivi individuel de celles-ci. II sera également le lien avec les autres professionnels (formateur accompagnant, partenaires externes, médecin, entreprises, ...) qui pourront intervenir tout au long du parcours de Pre Orientation.

Dans ce cadre, l'AMIPH est intervenue dans l'organisation d'ateliers informatiques à Bar-le-Duc, à Commercy et à Verdun :

Commercy :

25 Janvier au 14 Mars : **8 séances** d'une durée de 3h30, soit un total de **28h**.
6 stagiaires ont participé à ces ateliers.

Verdun :

7 Mai au 16 Juillet : **7 séances** d'une durée de 3h30, soit un total de **24h30**.
10 stagiaires ont participé à ces ateliers.

Bar-le-Duc :

19 Septembre au 5 Décembre : **9 séances** d'une durée de 3h30, soit un total de **31h30**.
10 stagiaires ont participé à ces ateliers.

INTERVENTION OEM

Le SAS d'orientation représente une étape du dispositif OEM, intervenant entre le premier entretien conduit par Frédéric Poremba et la CRV.
Pour donner suite à la cessation d'activité du prestataire précédemment en charge des SAS pour l'OEM, l'AMIPH a obtenu l'accord de l'ADAPEIM pour remplacer EPSILON55. Un forfait pour sept heures d'intervention a alors été établi, incluant trois phases et la présence de la psychologue, Dany COLLET, lors des CRV, qui se tiennent tous les 3 mois.

Phase 1 : 3 heures
- Entretien d'accueil
- NV7-Batterie Multifactorielle d'Aptitudes
- Test d'intérêts professionnels
- Entretien motivationnel
- référentiel de compétences (option)
- PTAH – Progression Travail Autoévaluation Handicap (option)

Phase 2 : 3 heures
- Correction et rédaction du document de synthèse

Phase 3 : 1 heure
- Restitution tripartite, en présence de Frederic Poremba, du bénéficiaire et Dany Collet.

En 2024, **1 SAS** a été mis en place.

#activateur de progrès

EMPLOI & HANDICAP

#seeph2024

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Handicap et parcours professionnel :

Comment assurer une vraie égalité des chances ?

VERDUN

Mardi 19 novembre

De 13h30 à 17h30 . Salle René Cassin

Allée du pré l'Evêque

Forum

Handi'scuter

Plus de 30 partenaires présents

- Animations
- Expositions
- Projections
- Echanges
- Concert

FORMATION

EMPLOI

ACCÈS AUX DROITS

INSERTION SOCIALE



agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

PRITH GRAND EST

LADAPT www.ladapt.net

emploi fiphfp handicap

Entrée gratuite
Tout public

NOTES

amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2025

L'AMIPH remercie les partenaires, les décideurs et financeurs pour leur soutien au cours de cette année 2024

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

emploi fiphfp handicap
Ensemble pour une fonction publique exemplaire

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

France Travail

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ANDRA
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

meuse MDPH

LE DÉPARTEMENT meuse

